



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2026.25

### **Avenant relatif au marché de travaux de mise en conformité de réseaux eaux usées (EU) et eaux potables (EP) des bâtiments communaux**

#### **L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE 23 FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers présents : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal : 17 février 2026**

**Étaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIERRE, KAMANDA, PIGNY A., PIGNY R., FOURNIER, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, CHAPPEL, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE, PRADAS, ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, GHERSIN.

**Étaient absents représentés :** Procuration de Patrice CURTIL à Marie CROISIER, de Denis JUGET à Odette MAITRE

**Étaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs VINCENT, PATRIS, SIMULA, MULLER, FAVARIO, CLERICI

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise MAGDELAINE

A l'issue d'une procédure adaptée, le marché a été attribué à la SAS MARTOÏA ENTREPRISE. L'exécution du marché a débuté à compter de la date de notification le 8 novembre 2024, marquant le commencement de la période préparatoire.

Les modifications introduites par l'avenant relèvent de modifications de faible montant (art. L. 2194-1 6° et R. 2194-8 du Code de la commande publique).

Le présent avenant fait suite à des demandes complémentaires d'Annemasse-Les Voirons Agglomération sur des travaux supplémentaires à réaliser au Centre technique municipal, au local E.V. du stade Salvatore Mazzeo et au Centre floral, afin d'assurer la conformité des ouvrages, le bon fonctionnement des réseaux et la prévention de problématiques de relevage.

#### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Les demandes complémentaires portées par l'acheteur sont les suivantes :

- Ajout de regard à clapet anti-retour,
- Séparateur hydrocarbures TN 10 au lieu de TN 6,
- Ajout déboucheur D600 séparé,
- Réalisation d'une dalle de répartition et d'une dalle d'ancrage,
- Création d'un puits d'infiltration.

#### **LOCAL E.V. DU STADE SALVATORE MAZZEO**

Les travaux complémentaires portent sur la réalisation d'une tranchée supplémentaire pour le raccordement de l'évacuation E.U. à l'arrière du bâtiment.

#### **CENTRE FLORAL**

Les travaux supplémentaires permettent d'éviter tout problème de relevage, avec un réseau qui présente désormais une pente de 1,3 %.

#### **INCIDENCE FINANCIERE**

Les travaux complémentaires et demandes modificatives d'Annemasse-Les Voirons Agglomération sont chiffrés ci-après :

Travaux complémentaires et demandes	Montant en euros
Sur la tranche ferme (TF)	
CENTRE PETITE ENFANCE Démolition à venir du bâtiment → travaux devenant inutiles	- 99 090,00 € HT
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL Demandes complémentaires d'Annemasse Agglo	+ 18 467,00 € HT
LOCAL E.V. DU STADE SALVATORE MAZZEO Réalisation d'une tranchée supplémentaire	+ 6 018,50 € HT
Sur la tranche optionnelle (TO)	
CENTRE FLORAL Réalisation de travaux supplémentaires	+ 20 058,90 € HT
MAISON COMMUNALE Démolition à venir du bâtiment → travaux devenant inutiles	- 19 446,40 € HT
GROUPE SCOLAIRE DU CHATELET Travaux supplémentaires de terrassement Passage caméra Location des sanitaires Chemisage Pompe de relevage Fourniture et pose	+ 10 000,00 € HT + 11 361,40 € HT + 45 439,00 € HT + 7 285,00 € HT + 45 492,50 € HT
<b>Total tranche ferme</b>	<b>- 74 604,50 € HT</b>
<b>Total tranche optionnelle 01</b>	<b>+ 120 190,40 € HT</b>
<b>Total</b>	<b>+ 45 585,90 € HT</b>

Après modifications, le montant total de la tranche ferme du marché s'élève à :

- Un montant de -74 604,50 € HT
- Un montant de -89 525,40 € TTC.

Après modifications, le montant total de la tranche optionnelle du marché s'élève à :

- Un montant de 120 190,40 € HT
- Un montant de 144 228,48 € TTC.

Après modifications, le montant total des deux tranches confondues s'élève à :

- Un montant de 45 585,90 € HT
- Un montant de 54 703,08 € TTC.

Le montant des travaux nouveaux objet du présent avenant représente une augmentation de 7,01 % du marché.

Le montant global du marché est désormais porté à 696 035,60 € HT, soit un montant de 835 242,72 € TTC.

L'avenant est passé sur le fondement des articles L. 2194-1 6° et R. 2194-8 du Code de la commande publique.

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles n'ont pas été modifiées par le présent avenant.

**VU** le Code de la commande publique et ses articles L. 2194-1 6° et R. 2194-8 ;  
**VU** la délibération n° 2024.80 en date du 21 octobre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1:** **APPROUVE** l'avenant relatif au marché de travaux de mise en conformité de réseaux eaux usées et eaux potables des bâtiments communaux dans les conditions exposées ci-avant.

**Article 3:** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

**Article 4:** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél: 04 76 42 90 00 Courriel: greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,  
Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :  
28/02/2026
- de sa mise en ligne le :  
26/02/2026